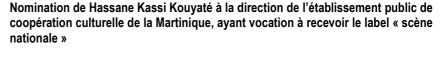
Ministère de la Culture et de la Communication

Communiqué de presse





Fleur Pellerin, ministre de la Culture et de la Communication, et Josette Manin, présidente du Conseil général de la Martinique, ont donné leur agrément à la proposition unanime du jury réuni le 10 septembre 2014, de nommer Hassane Kassi Kouyaté à la tête de l'établissement public de coopération culturelle de la Martinique, ayant vocation à recevoir le label « scène nationale ».



Né en 1963 au Burkina Faso, descendant d'une famille de griots, metteur en scène, comédien au théâtre et au cinéma, formateur, Hassane Kassi Kouyaté est à l'origine de la compagnie « Deux temps trois mouvements », du théâtre Galante à Avignon. Il est également le fondateur du festival international de contes, de musique et de danse Yeleen et du centre culturel et social Djéliya à Bobo-Dioulasso, Burkina Faso.

Pour la Martinique, il défend un projet fondé sur une programmation pluridisciplinaire ouverte sur la Caraïbe, l'Europe et le monde.

En faisant de la jeunesse une priorité, en portant une attention particulière à l'accompagnement des équipes artistiques martiniquaises et à leur visibilité, en faisant de la formation des artistes et des publics un axe fort de son action, Hassane Kassi Kouyaté fera de l'établissement public de coopération culturelle l'outil artistique et culturel structurant attendu des partenaires publics, des acteurs culturels et du public martiniquais.

La nomination de Hassane Kassi Kouyaté, qui prendra ses fonctions le 1er novembre 2014, est une étape déterminante du processus engagé par le Conseil général de la Martinique et l'État pour refonder une scène nationale, réunissant le centre martiniquais d'action culturelle et le centre culturel départemental, l'Atrium.

martinique et l'Etat pour reionder une scene nationale, reunissant le centre martiniquais d'action culturelle et le centre culturel départemental, l'Atrium.

Dans les six mois suivant la prise de fonction de Hassane Kassi Kouyaté, le label de « scène nationale » sera confirmé, avec la conclusion d'un contrat d'objectifs et de

moyens élaboré par le directeur et recueillant l'accord des partenaires publics de

Contact presse

l'établissement.

Délégation à l'information et à la communication 01 40 15 80 11 service-presse@culture.gouv.fr

Toute l'actualité du ministère de la Culture et de la Communication

www.culturecommunication.gouv.fr

www.facebook.com/ministere.culture.com munication

https://twitter.com/MinistereCC

Paris, le 15 septembre 2014